



Note d'Information

Grades sur Dossier

Edition : 28 septembre 2015

Informations Générales

En dehors des examens organisés par les fédérations françaises, les grades du 1^{er} au 4^e dan peuvent être obtenus sur dossier. Soit pour reconnaissance d'engagement fédéral, au-delà de celui au sein de son club notamment pour les 3^e et 4^e Dan, soit pour raison médicale.

Ces grades sur dossier, qui sont délivrés par la CSDGE sans qu'aucun automatisme d'ancienneté n'intervienne⁽¹⁾, sont initiés soit par le candidat lui-même, soit par une personnalité de la fédération⁽²⁾ qui parraine l'intéressé(e) et recueille tous les avis nécessaires à la constitution du dossier.

Constitution du Dossier

Pièces à fournir :

- lettre motivée du demandeur accompagnée du formulaire 6,
- lettre motivée d'un administratif (Président(e) de club, membre du CD de Ligue, Président(e) de Ligue, membre du Comité Directeur),
- **1^{er} au 3^e dan** : lettre motivée d'un technicien 5^e dan minimum (professeur, DTR, membre du CTR ou du CTN),
- **4^e dan** : lettre motivée d'un technicien 6^e dan minimum (professeur, Délégué Technique Régional (DTR), membre du Collège Technique Régional (CTR) ou du Collège Technique National (CTN)),
- Chèque à l'ordre de « **FFAAA** » de 30 € pour les demandes de 1^{er} et 2^e dan et de 60 € pour les demandes de 3^e et de 4^e dan (non-remboursable).

¹ La CSDGE n'est pas liée par les avis qu'elle reçoit. Elle s'efforce toutefois d'en tenir le plus grand compte. (Règlement Particulier de la CSDGE, Article 7.5)

² Toute personne en charge d'une fonction officielle au sein de la FFAAA : Président de Ligue, membre du CD, membre du CTN,...





Note d'Information

Grades sur Dossier

Edition : 28 septembre 2015

Précisions

Des **âges minimum** sont fixés pour l'obtention de ces grades sur dossier :

- 1^{er} dan : 35 ans,
- 2^e dan : 40 ans,
- 3^e dan : 45 ans,
- 4^e dan : 53 ans.

Un **grade sur dossier** est, sauf cas d'exception, le **dernier grade** d'un pratiquant.

Trois avis distincts minimum sont requis : Celui du demandeur, d'un technicien et d'un administratif.

Pour les demandes **pour raison médicale**, le certificat médical devra préciser le caractère définitif de l'impossibilité de présenter un grade par examen.

Tout dossier doit être **adressé au Président de la Ligue** d'appartenance du candidat qui complétera et signera le dossier avant de le transmettre au siège fédéral.

Merci de **ne pas nous transmettre le passeport sportif FFAAA** du candidat lors de la demande de grade.